



Accélérer l'obtention de la nationalité par adoption

Par **Jounia13**, le **03/03/2017 à 13:37**

Bonjour Madame, Monsieur, rnrnJ'aimerais vous demander, si je pouvais venir en France en attendant l'obtention de ma nationalité? Ils m'ont dit d'attendre 12 à 18 mois mais j'aimerais tout accélérer. Je me disais que c'était plus rapide si je venais en France ou j'ai tort? rnrnQu'est ce que je dois faire à votre avis? Puis je demandais un récépissé de titre de séjour? rnrnPour mon cas, c'est une reconnaissance, j'ai été adopté par l'ex conjoint de ma mère pendant mon enfance (dans mon acte civil, je suis reconnu par ce Monsieur bien après ma naissance) rnrnTous les dossiers que j'ai envoyé au greffier de Paris sont au complet et j'ai reçu une accusé de réception le 19 janvier 2017. Donc la j'attends la suite! Merci

Par **amajuris**, le **03/03/2017 à 13:50**

bonjour, rnrêtes-vous majeur ou mineur ? rnvotre mère et l'ex-conjoint qui vous a reconnu (sur l'état-civil français) sont-ils français ? rnpour venir en France, vous devez avoir un visa. rnsalutations

Par **Jounia13**, le **03/03/2017 à 13:57**

Ma mère est malgache et l'ex-conjoint (mon père pas biologique) est français. (Acte civil malgache mais c'est mentionné que je suis reconnu par cet ex-conjoint). Donc j'ai fait une demande de reconnaissance avec les preuves nécessaires : acte civil de l'ex conjoint,

photocopie de sa nationalité...

Par **amajuris**, le **03/03/2017** à **18:22**

il ne vous reste plus qu'à faire preuve de patience car l'administration française va vérifier l'authenticité des documents présentés. n'cela aurait plus simple pour vous, si votre naissance avait été déclaré au consulat.